



Rapport financier du trésorier pour l'Assemblée Générale Vélo Longchamp 2022

Exercice clos au 31 décembre 2022

1. Bilan de l'année 2022

L'association Vélo Longchamp est à **but non lucratif** et ses ressources reposent essentiellement sur l'implication de ses membres.

L'association ne perçoit **aucune subvention** de collectivité, fédération ou tout autre organisme public ou privé et le bureau de l'association ne perçoit aucune rémunération en contrepartie du temps passé.

Concernant le temps passé par l'équipe, celui-ci n'est ni valorisé ni suivi mais il est important de noter qu'il est assez élevé, notamment compte tenu des nombreux contacts tissés par l'association.

L'adhésion à l'association est **gratuite** et c'est une volonté de l'association que de maintenir cette gratuité afin de fédérer un maximum de cyclistes sans distinction de revenu.

Toutefois, les adhérents sont libres de verser spontanément un montant à l'association et nous les en remercions car ils sont de plus en plus nombreux à le faire. Nous recevons également de nombreux messages d'encouragement et de soutien.

En 2022, la santé financière de l'association est très bonne et l'association continue, malgré des moyens financiers très limités, à peser très fortement sur les décisions qui concernent l'anneau de Longchamp.

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2022 s'élève à 950,10 € alors qu'il s'élevait à 793,48 € à fin 2021.

L'opération de vente de bidons de vélo nous a permis d'encaisser plusieurs centaines d'euros pour un coût assez faible et entièrement pris en charge par l'association. Cette opération n'avait pas comme objectif d'être rentable, mais cela a pourtant été le cas et on ne peut que s'en féliciter.

Les dons faits par les adhérents représentent toujours une part importante du financement de l'association et nous nous engageons à procéder à une demande de rescrit auprès de l'administration afin que le crédit d'impôt de 60% du don soit applicable ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les charges courantes de l'association concernent principalement les frais bancaires et informatiques.

Par ailleurs, aucune avance n'a été réalisée en 2022 par les membres de l'association et cela s'explique par la bonne santé financière de l'association.

2. Budget 2022

Le financement des projets n'est pas assuré par le fonds de roulement de l'association qui vise à couvrir les coûts fixes (environ 200 €/an pour les frais bancaires et frais internet) mais par des appels aux dons spécifiques. Ce procédé permet aux adhérents de connaître la destination de leur don. Ces campagnes sont présentées dans la newsletter mensuelle ce qui permet de présenter le projet en détail.

Le budget fonctionnel de l'association 2023 sera couvert par les adhésions 2023 qui continueront d'augmenter grâce au travail de l'association.

Les coûts de fonctionnement ne risquent pas d'augmenter significativement car nous essayons dans la mesure du possible de trouver une alternative gratuite.

De plus, concernant les projets organisés en partenariat avec d'autres organismes (ex: le MEDEF, la FFC...), nous nous efforçons de nous appuyer sur la logistique de ces organismes et donc de limiter les coûts pour l'association.